

Compte-rendu de la réunion de bureau du mardi 25 avril

Etaient présents :

Membres du Bureau :

		<i>Présents</i>
BRUN (JMB)	<i>GRS VALTECH</i>	X
FAISAN (DFA)	<i>DEKRA</i>	X
GALDEMAS (LGA)	<i>EODD</i>	X
GISBERT (TGI)	<i>ARCADIS</i>	X
IMBERTI (PIM)	<i>SUEZ</i>	X
MONTCLAIR	<i>BIOGÉNIE</i>	-
VANNIER (WVA)	<i>SERPOL</i>	X
VIRCONDELET (SVI)	<i>HPC ENVIROTEC</i>	X

Membres de l'UPDS :

MM.	ABELLO	<i>GAUTHEY</i>
	BALLY	<i>VALGO</i>
	CARRERAS	<i>TESORA</i>
	GUELORGET	<i>ICF ENVIRONNEMENT</i>
	GERGELY	<i>RSK ENVIRONNEMENT</i>
	HIEZ	<i>TAUW</i>
	LANFREY	<i>SOCOTEC</i>
	PETIT	<i>BURGEAP</i>
	PONCHON	<i>UPDS</i>
	PRICOP-BASS	<i>AECOM</i>
	RHEINBOLD	<i>COLAS ENVIRONNEMENT</i>
	ROY	<i>BUREAU VERITAS</i>
Mmes	CHAMBON	<i>UPDS</i>
	DE LA HOUGUE	<i>UPDS</i>
	SANNIER	<i>ERG ENVIRONNEMENT</i>
	ZUCCARELLI	<i>SCE</i>

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 13 décembre 2016

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre est approuvé.

2. Présentation de la société TESORA, nouvel adhérent du collège ingénierie

Le diaporama de présentation de la société TESORA est fourni en annexe.

Le Syndicat accueille un nouvel adhérent : TESORA. Ce bureau d'études fondé en 2007 est spécialisé dans l'ingénierie des SSP. Il possède 2 implantations : Paris et Lyon et compte 13 salariés. TESORA est certifié LNE SSP dans les domaines A et B.

Bienvenue à TESORA ! L'UPDS compte aujourd'hui 46 adhérents : 18 au collège travaux et 28 au collège ingénierie.

3. Informations diverses

Voir diaporama fourni en annexe.

- Méthodologie SSP : la publication de la révision de la méthodologie SSP sera accompagnée d'une note signée par le DGPR pour la Ministre de l'Environnement. S'il n'y a pas encore eu de publication officielle, la note est d'or et déjà signée depuis le 19 avril. Il est prévu que les textes soient publiés sur le site des installations classées où figurent maintenant tous les documents en lien avec les sites et sols pollués.

- M. de la Verpillière, député de l'Ain, a interpellé la Ministre de l'environnement en novembre 2016 au sujet de la certification LNE sites et sols pollués et plus particulièrement de la situation de monopole du LNE et des problèmes rencontrés par les petites structures pour accéder à cette certification. Dans sa réponse en date du 21 février 2017, la Ministre rappelle que le LNE a été retenu en tant qu'organisme certificateur à l'issue d'un appel d'offre public mais qu'il est possible qu'un autre organisme puisse délivrer la certification. Il est cependant précisé que l'organisme retenu doit être engagé dans une démarche appropriée d'accréditation auprès du COFRAC comme c'est le cas pour le LNE (ndlr. accréditation sur la base de la norme NF EN ISO/CEI 17065). Si aujourd'hui la norme NF X 31-620-2 exclue de pouvoir cumuler les fonctions de superviseurs et de chef de projets sur une même prestation sites et sols pollués, empêchant ainsi l'accès à la certification aux sociétés unipersonnelles, la Ministre note que dans le cadre de la révision de la norme (actuellement en cours), il est envisagé de donner la possibilité à un consultant indépendant d'être certifié en lui permettant d'être supervisé par une autre société. Les adhérents de l'UPDS notent que cela peut poser des problèmes en terme de responsabilité. Lors de la révision du référentiel et de la norme, il faudra veiller à ne pas avoir de dérogations aux engagements pour les sociétés unipersonnelles.

- Guide BCA : publication du guide rédigé par Arcadis pour le compte de l'UPDS et co-financé par l'ADEME.

- Mise en ligne de BDSolU : la base de données des analyses de sols urbains du BRGM (convention de recherche Ademe) est ouverte à la bancarisation moyennant la signature d'une convention avec le BRGM, mais elle n'est pas encore accessible au public. Les adhérents émettent beaucoup de réserves quant au temps et au budget qu'ils pourront consacrer à l'alimentation de cette nouvelle base de données.

- Norme NF X 31-620 : la révision de la partie 2 est en cours. Les adhérents seront prochainement sollicités pour la révision de la partie 3.

Action/décision : CDH envoie le template concernant la partie 3 aux adhérents pour avis.

- Révision du référentiel de certification : cette révision n'intègre que des modifications de forme. Les adhérents certifiés notent qu'ils n'ont pas été consultés, seuls les membres du GT Certification ont reçu le projet de document pour avis.

- TEX : le MEEM vient d'ouvrir la consultation sur le projet de révision du guide TEX. Le document a été envoyé aux adhérents qui devront faire un retour à CDH via le template avant le 15/05. Dans le cas où il y aurait beaucoup de commentaires, il est envisagé de créer un GT interne à l'UPDS pour faire le choix des commentaires à envoyer en réponse à la consultation.

- Projet de guide ID Friches : La région Rhône-Alpes, en partenariat avec le CERF Auvergne-Rhône-Alpes, AXELERA, l'ADEME et INDURA, a lancé le programme IDfriches en 2015 pour lever les obstacles à la requalification des friches industrielles. Elle publie à l'intention des maîtres d'ouvrage un guide pratique consacré au diagnostic des sites pollués. L'UPDS a été sollicité pour émettre un avis.

Action/Décision : CDH envoie le projet de guide aux adhérents pour avis.

4. Avancement de l'étude SGS sur le suivi des expositions

La note sur l'étude SGS est fournie en annexe.

L'étude SGS a pour objectif l'assistance des adhérents de l'UPDS à la mise en œuvre du décret du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail. Elle permettra de valider auprès de la DGT (Direction générale du travail) le principe de « chantier de référence » à l'échelle de la profession afin de limiter la multiplication des contrôles.

SGS a déjà réalisé l'analyse du risque chimique au niveau de la profession, le listing des GEH ainsi que le plan de mesurage. Les livrables seront envoyés prochainement.

Cette étude va notamment porter sur la création d'une base de données UPDS sur les mesures d'exposition. 11 adhérents ont fourni leurs mesures ce qui représente plus 1200 prélèvements et environ 45 000 résultats analytiques. Ni l'UPDS ni SGS ne s'attendaient à un tel volume de données. Afin d'optimiser les coûts de réalisation de la BDD (proportionnel aux nombres de valeurs intégrées), nous allons cibler les données les plus pertinentes d'un point de vue réglementaire qui seront intégrées à la BDD. Il est ainsi prévu de n'intégrer que 5% des données fournies. Les adhérents sont déçus de ne pas pouvoir alimenter la BDD avec l'ensemble des données.

Les adhérents, bureaux d'études et sociétés de travaux, sont invités à participer à l'étude en proposant des chantiers pour la réalisation de mesures d'exposition de leurs salariés.

Action/Décision :

SCH retourne auprès de SGS pour savoir s'il est possible d'avoir un modèle de fichier afin d'optimiser la transmission et l'intégration des données, pour limiter les coûts de constitution de cette base de données.

5. Retour sur la feuille de route 2017 : avancement après 3 mois de mandature

Voir diaporama fourni en annexe.

- Budget UPDS 2017 : plusieurs dépenses exceptionnelles sont à noter cette année : l'étude SGS, la réalisation de colloques en région et enfin des frais d'avocats dans le cadre de la révision des statuts et de la relecture du guide de bonnes pratiques MOA/MOE/Travaux. Pour la première fois, l'UPDS devra recourir à un commissaire aux comptes.
- Courrier aux candidats à la Présidentielle 2017 : l'UPDS a envoyé un courrier aux 11 candidats à l'élection présidentielle pour attirer leur attention sur les enjeux de la gestion des sites et sols pollués. Ce courrier a également été diffusé sur notre site internet et via les réseaux sociaux. L'UCIE a écrit une lettre ouverte aux candidats, diffusée sur les réseaux sociaux et relayée par les médias.
- Ouverture du syndicat : comme annoncé par le bureau, il est prévu d'ouvrir l'UPDS à de nouveaux acteurs. Pour cela, les statuts du syndicat seront révisés. Le bureau réfléchit dans un premier temps à intégrer les avocats. Le sujet sera abordé lors de la rencontre entre le bureau et le CDAE prévue le 4 mai.
- UPDS en région : LGA présente les travaux de la commission « l'UPDS en région » qui a pour vocation de faire connaître et de développer l'UPDS en dehors de la sphère parisienne. L'ensemble des adhérents a été invité à participer à cette commission qui s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 12 avril. Il est prévu d'organiser des colloques en région grâce au développement de partenariats locaux.
- LIFTI : CDH présente le laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes, fond de dotation créé par Marc Kaszynski qui a pour objectif de favoriser le recyclage des friches. L'UPDS intégrera le LIFTI et participera plus activement au comité Recycler les friches. Le droit d'entrée s'élève à 10 000 €/an avec un engagement de 3 ans. Ce droit d'entrée est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 66 %. Après négociation, le LIFTI a proposé que l'UPDS s'acquitte d'un droit d'entrée de 2000 €/an sur 3 ans, moyennant l'engagement de 2 ou 3 adhérents s'acquittant du droit d'entrée à 10 000 €.
- Conseil des MOA : le bureau a décidé de créer un « conseil des MOA » avec pour objectif de rencontrer et d'échanger avec les MOA dans un cadre plutôt informel, au cours de rencontres en B to B. Organisées par les membres du bureau et CDH, ces réunions seront l'occasion de parler des attentes des MOA au sujet de notre profession et de la certification.

6. Magazine UPDS : bilan de l'enquête de satisfaction

Voir diaporama fourni en annexe.

Le 1^{er} numéro du magazine de l'UPDS a été publié en mars. La diffusion par mail et via notre site internet et les réseaux sociaux a permis de toucher aussi bien les adhérents que les institutionnels, les clients et les professionnels des SSP hors UPDS. Nous avons toutefois rencontré quelques difficultés avec le mailing via MailChimp car tous les destinataires n'ont pas reçu le magazine (passage dans les spams ?). Les retours des lecteurs sont très positifs, aussi bien sur la forme que sur le fond. Les articles les plus populaires concernent l'actualité technique et réglementaire.

Nous avons prévu de faire des publications trimestrielles. Tous les adhérents sont invités à proposer des articles en les envoyant à cette adresse : updsmag@upds.org. Les indications pour la rédaction des articles se trouvent en ligne (nombre de caractères, type d'article,...etc.) :

<http://www.upds.org/images/stories/magazine/UPDSMag-CdC-articles.pdf>

7. Prochaine réunion du Bureau :

Les mardis 4 juillet, 10 octobre et 19 décembre 2017.

Les réunions auront lieu à la FNADE (sauf contre-ordre), de 14h à 16h.